

APPEL AUX DONNS



Chers Amis de l'École Carlhian-Rippert,

Vous le savez, notre école est présente depuis 1910 à Briançon et a accompagné plusieurs générations d'enfants dans une éducation solide, ancrée dans la tradition salésienne.

Dans le contexte économique difficile que nous connaissons, nous nous tournons vers tous les amis de notre institution briançonnaise afin de solliciter votre soutien. Nous avons besoin de votre aide afin de poursuivre nos projets.

Avec la Fondation salésienne Pastré*, vous avez la possibilité de réaliser un don qui fera l'objet d'une défiscalisation.

Soyez assurés de toute notre reconnaissance et de notre entier dévouement au service des familles attachées à notre projet éducatif et pastoral salésien.

La cheffe d'établissement

Mme Alexandra PERRET

DON

EXCLUSIF
POUR



PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE « LA FONDATION SALÉSIEENNE PASTRE »



M. Mme Prénom.....

Société.....

Adresse Postale..... Ville.....

Code Postal.....

Email..... Tél.....

Effectue un don de € pour soutenir l'École de Carlhian Rippert à Briançon

COUPON et RÉGLEMENT À NOUS RETOURNER À : 29 Chemin Vieux - 05100 Briançon

FAIRE
UN DON EN LIGNE



FAIRE UN DON
par virement bancaire

IBAN : FR30 1336 9000
0400 3740 7626 M96
BIC : BMMFR2A

(*) La Fondation Salésienne Pastré est reconnue d'Utilité Publique depuis 1979.
Elle est dédiée à l'action sociale et éducative des sœurs salésiennes. <https://salesiennes-donbosco.net/faire-un-don/>

IMPÔT SUR LE REVENU DES PARTICULIERS (IR)

Vous pouvez déduire 66%
des sommes versées, dans
la limite de 20 % de votre
revenu net imposable

IMPÔT SUR LA FORTUNE IMMOBILIÈRE (IFI)

Votre don est déductible
dans le cadre de l'IFI
à hauteur de 75% du
montant de votre don, dans
la limite de 50 000 euros

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Si vous effectuez un don
au nom d'une personne
morale, la réduction
d'impôt est égale à 60%
du montant de votre don,
dans la limite de 0,5% du
chiffre d'affaires

A SAVOIR : la Fondation Salésienne Pastré vous délivre un reçu fiscal dès réception de votre don,
soit par email au format PDF, soit par courrier postal.